

Le 2 novembre 2025, les électrices et les électeurs de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette seront invités à exercer leur droit de vote afin d'élire leurs conseillères et conseillers municipaux ainsi qu'un maire ou une mairesse qui les représenteront.

La section ci-jointe énumère les informations pertinentes en lien avec le processus électoral, et elle sera mise à jour progressivement jusqu'aux élections.

Dates importantes	
Dépôt des déclarations de candidature	19 septembre 2025 au 3 octobre 2025
Commission de révision	16,17 et 18 octobre 2025
Vote par anticipation	26 octobre 2025 entre 12h et 20h
Jour du scrutin	2 novembre 2025 entre 10h et 20h

Dépôt des déclarations de candidatures

Si vous souhaitez vous présenter à un poste au sein du conseil municipal de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette aux élections municipales de 2025, vous devez compléter [le formulaire de déclaration de candidature](#) et le déposer au bureau municipal de la présidente d'élection durant la période de dépôt des candidatures, qui aura lieu du 19 septembre au 3 octobre 2025. Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec la présidente d'élection pour procéder au dépôt de votre déclaration. Avant de compléter votre formulaire de candidature, veuillez lire le [guide d'Élection Québec](#) afin de connaître les conditions d'éligibilité.

Prenez note que notre bureau municipal est ouvert du mardi au jeudi entre 9 h et 12 h et entre 13 h et 16 h.

Coordonnées de la présidente d'élection

Me Mélissa Gaudreau
5, chemin du Village
Saint-Venant-de-Paquette (QC) J0B 1S0
(819) 658-3660
direction@saint-venant-de-paquette.ca